

Avant de transmettre sa demande, le demandeur doit s'assurer de la compatibilité de l'installation de sa station avec les installations radioélectriques à proximité et respecter les règles d'urbanisme imposées par les collectivités (ex: site classé, règlement de copropriété, etc.), voir aussi les obligations indiquées sur le code de l'urbanisme.

Engagement

Je soussigné(e) (nom et prénom du demandeur)certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements décrits ci-dessus.

Fait à....., le.....
(si le demandeur est mineur)
Signature du représentant légal

Fait à....., le.....
(le demandeur)
Signature

Constitution de votre dossier

- la copie de votre certificat d'opérateur
- un justificatif d'identité (copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport ou du livret de famille).

Cette demande dûment remplie doit être retournée accompagnée des documents demandés à :

**AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES
DLC – 4 Rue Alphonse Matter –BP8314 – 88108 St-Dié des Vosges Cédex**

Pour toutes questions relatives à la gestion des indicatifs, veuillez contacter le Pôle de Saint Dié au : 03.29.42.20.74

Les données personnelles transmises via ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la gestion des certificats (examen et délivrance) et des indicatifs radioamateurs. Elles sont communiquées aux agents de l'ANFR chargés de la gestion administrative de tous dossiers relatifs à la délivrance des certificats et indicatifs radioamateurs, aux agents en charge de l'organisation et du suivi des sessions du certificat radioamateur et aux contrôles des sessions d'examen et aux vérifications des radioamateurs autorisés à utiliser une station radioamateur.

Le Responsable du traitement est l'ANFR, 78 avenue du Gal de Gaulle 94700 Maisons-Alfort, représenté par son Directeur général.

La conservation des données est de 70 ans maximum sauf les formulaires sur papier et différents justificatifs nécessaires pour contrôler chaque demande qui sont conservés dans l'année à compter de sa réception avant destruction.

Ce traitement repose sur votre consentement qui peut être retiré à tout moment. Conformément au règlement européen 2016/679 du 27/04/16, vous bénéficiez des droits d'accès, rectification, effacement, opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage) en contactant le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@anfr.fr, vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Document élaboré et exploité par l'Agence nationale des fréquences pour le compte du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

Il est possible d'effectuer cette demande en ligne depuis <https://teleservice-amateurs.anfr.fr>